

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 31 MARS 2005 A 18 H 30

L'an deux mille cinq et le trente et un du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de :

- Monsieur Claude SEGOND, Conseiller Municipal (représenté par Madame GIAY-CHECA)
- Madame Rose COSTA, Conseillère Municipale (représentée par Monsieur MACINA).
- Monsieur Jean-Jacques VIDAL, Conseiller Municipal.
- Madame Laurence DURON, Conseillère Municipale.

N° 5018

Motion pour une meilleure desserte par le réseau ferré des départements alpins 04 et 05.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Francine GIAY-CHECA a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

~ ~ ~ ~ ~

Monsieur CASTANER, rapporteur, donne lecture de l'exposé suivant :

« Les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute-Provence en particulier souffrent d'un enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexion autoroutière efficace entre les villes préfectures et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre part les vicissitudes affectant la poursuite de l' A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec Grenoble et au-delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise nos deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif. Les atouts majeurs que recèlent nos territoires dans le secteur touristique ne peuvent être pour les mêmes raisons, promus comme il conviendrait.

Malgré ces difficultés, les acteurs économiques de notre territoire ont su s'adapter et assurer un développement important. Toutefois, il est fondamental que le cadre du processus de réflexion-discussion, préluant à la définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, notre commune se mobilise au titre du débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes nos territoires alpins, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Nous proposons la solution technique suivante :

Connecter la ligne alpine au réseau L.G.V. existant à Cavailon, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu-dit le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de la modernisation des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), d'une gare « Alpes » qui améliorera la desserte des départements alpins, du nord des Bouches-du-Rhône et du Var et du Sud Vaucluse.

Demande aux élus, représentants du gouvernement, d'obtenir de ce dernier la décision pour un tracé Nord et le financement des infrastructures nécessaires au désenclavement de notre département ».



Le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,

DELIBERE

ADOPTE la motion suivant laquelle il est proposé aux pouvoirs publics d'envisager l'amélioration de la desserte, par le réseau ferré, des départements alpins 04 et 05 avec la connexion de la ligne alpine au réseau L.G.V. existant à Cavaillon et, concomitamment, avec la modernisation des lignes ferrées traversant ces deux départements ainsi que la création d'une gare « Alpes ».

Adopté par 22 voix et 3 abstentions (MACINA, STAREK, LATIL).

Fait à Forcalquier, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Le Maire,